Tous droits réservés - Les Echos 201112/5/2011P.2France

ENVIRONNEMENT

Le texte interdisant la fracturation hydraulique a été adopté hier. Des expérimentations seront possibles. Reprise des débats au Sénat le 1er juin.

Gaz de schiste : la recherche autorisée

Les gaz de schiste n'ont pas fini d'animer les débats parlementaires. Le projet de loi visant à interdire l'utilisation par les industriels des techniques de fracturation hydraulique a été adopté par 287 voix contre 186 voix. L'UMP et le Nouveau Centre ont voté pour. Le PS et les Verts s'y sont opposés. Le compromis élaboré sous l'égide des UMP Christian Jacob et Serge Grouard vise à contraindre les industriels à déclarer, dans un délai de deux mois, quelle technique ils souhaitent utiliser avec abrogation à la clef s'ils choisissent la fracturation hydraulique. La liste des permis abrogés sera rendue publique. Une peine d'un an d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende a également été prévue si les industriels procèdent à un forage de cette manière sans l'avoir déclaré.

Texte de compromis

Tard dans la nuit, un article supplémentaire a été ajouté permettant de réaliser des expérimentations *« à seules fins de recherches scientifiques sous contrôle public »*. Une décision saluée par l'Union française des industries pétrolières, qui souhaite de cette manière *« mettre en évidence les progrès accomplis »*.

L'opposition reste persuadée qu'il aurait été préférable de choisir une abrogation immédiate des permis accordés aux industriels et d'empêcher cette technique même dans le cadre de la recherche. *« Je regrette un texte de compromis qui s'arrête au seuil de l'UMP »*, a ironisé le député socialiste de l'Ardèche, Pascal Terrasse, ajoutant : *« Nous vous donnons rendez-vous dans quelques mois pour voir les derricks réalisés. »*

AFP

Christian Jacob (UMP).

Les débats reprendront au Sénat le 1er juin. Sur le terrain, les avocats fourbissent leurs armes. Lundi, le tribunal administratif de Melun doit se prononcer sur l'arrêté pris par les collectivités locales, contre le permis accordé au groupe Toreador. Aujourd'hui, la ministre de l'Ecologie défendra le projet de loi lors d'un déplacement en Lozère, un département où les industriels ont déposé un permis de recherche. **JULIE CHAUVEAU**